



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-09-2026 /

Dossier complet le : 30-09-2026 /

N° d'enregistrement : 024198/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement sur un site existant d'un magasin FRESH avec des places de parking végétalisées sur la commune de Morteau (25).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PROSOL RESTAURATION

Raison sociale

Société à responsabilité limitée

N° SIRET

83123739100022

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

QUIGNARD

Prénom(s)

VICTOR

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement sur un site existant d'un magasin FRESH (groupe PROSOL) avec des places de parking végétalisées. Le projet est situé sur la parcelle 0369 de la section AF sur la commune de Morteau (25411) au 9 avenue Charles de Gaulle. Le site d'implantation du projet porte sur une surface de 0,42 ha. Il s'agit actuellement d'un terrain déjà artificialisé comprenant des bâtiments et des places de stationnement. Le projet est en phase avec les objectifs du législateur de recyclage maîtrisé d'anciens sites et de non-artificialisation des sols (ZAN). Le projet prévoit des travaux de démolition d'une partie du bâtiment principal. Le projet prévoit à termes : L'aménagement du magasin FRESH d'une surface d'environ 500 m² ; L'aménagement des espaces réservés/sociaux d'environ 500 m² ; L'aménagement de 5 box de garage ; L'aménagement de voirie ; La mise en place de 67 places de parking végétalisées destinées à la clientèle ; La mise en place d'espaces verts. Le bâtiment disposera d'une emprise au sol d'environ 1 000 m². Le projet est situé en zone UA du PLU de la commune de Morteau dont la dernière procédure a été approuvée le 05/04/2019. La zone UA comporte des linéaires commerciaux destinés à préserver la vocation commerciale et d'activités

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise la requalification d'un site déjà urbanisé et largement artificialisé. Le projet comprendra un parking largement végétalisé. Il a pour objectif de proposer une offre commerciale adaptée aux besoins du territoire, tout en améliorant l'organisation des accès, du stationnement et la qualité fonctionnelle et paysagère du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux nécessiteront des remaniements des sols et du terrassement. Les déchets générés lors des travaux de démolition feront l'objet d'une caractérisation adaptée afin d'identifier leur nature et leurs filières de gestion. Cette démarche permettra d'orienter les déchets vers des filières de traitement et de valorisation appropriées, conformément à la réglementation en vigueur. Une attention particulière sera portée au droit de l'ancienne zone de lavage à la suite de la mise en évidence des anomalies significatives en HAP, HCT et PCB (Annexe volontaire 2). Aucun travaux de dévoiement de réseaux existants ne sera effectuée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les installations comprendront principalement : Un bâtiment principal d'environ 1 000 m² ; Des places de stationnement (67 places) ; Des voiries ; 5 box de garage ; Des espaces verts ; Les installations ne seront pas à l'origine d'effluents industriels aqueux. Les installations induiront uniquement des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques. Le projet prévoit des activités de découpage de fromage (produits alimentaires d'origine animale) et de découpage de légumes (produits alimentaires d'origine végétale) pour mise en barquette. La production de froid sur site s'effectuera à l'aide d'une centrale frigorifique. Le site utilisera du dioxyde de carbone (CO₂) en tant que fluide frigorigène. Les installations ne feront pas l'objet d'un classement au titre de la réglementation ICPE dans la mesure où les capacités des installations et activités resteront en dessous des seuils de classement. Les effluents atmosphériques seront réduits aux gaz de combustion des véhicules circulant sur le site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir valant permis de construire ; Depot d'un dossier portant sur la demande de permis de construire et sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale ; Examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain Surface de plancher Parking	(0,42, ha) (1 000, m2) (67, places de parking destinees a la clientele)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Avenue Charles de Gaulle

Lieu-dit :

Localité : Avenue Charles de Gaulle 25500 Morteau

Code postal : 25500 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 47.056440 , , " Lat. : 6.609592 , , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''

Point de d'arrivée : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situe en zone UA du PLU de la commune de Morteau dont la derniere procedure a ete approuvee le 05/04/2019.

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe a environ 400 m au Sud-Est du projet. Cette ZNIEFF de type I s'intitule « PLAINE ALLUVIALE DU DOUBS A MORTEAU », dont l'identifiant national est le 430007823.
En zone de montagne ?	☒	☐	Le projet est situe en zone de montagne au titre du droit de l'urbanisme.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrete de protection de biotope la plus proche se situe a environ 4 km au Sud-Ouest.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	n/a
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est situe dans un parc naturel regional intitule « Doubs Horloger » dont l'identifiant national est FR8000058.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Morteau est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de l'Etat dans le département du Doubs. La dernière version du PPBE a été approuvée le 03 janvier 2025. La commune de Morteau est soumise à l'arrêté préfectoral n°25-2025-01-03-00003 portant sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est concerné par la Servitude d'Utilité Publique (SUP) traitant de la protection de l'Hotel de Ville classé comme Monument Historique. Les Servitudes d'Utilités Publiques liées aux périmètres de Monuments Historiques sont d'un rayon de 500 mètres autour de ces Monuments Historiques. Le projet est situé dans le rayon de 500 mètres autour de l'Hotel de Ville. Le projet sera soumis à
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après les données Ramsar disponibles sur Geoportail, le site n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Morteau est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Doubs Amont dans le département du Doubs (Annexe volontaire 1). L'arrêté n°25-2016-06-01-007 porte approbation du
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	L'arrêté n°25-2016-06-01-007 porte approbation du plan de prévention des risques d'inondation du Doubs Amont dans le département du Doubs approuvé le 1 juin 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	D'après les bases de données BASIAS et BASOL, le terrain est répertorié comme présentant un enjeu autour de la pollution. D'après les informations disponibles, la pollution provient d'une ancienne activité de traitement des métaux. Historiquement, le bâtiment a essentiellement été dédié, entre 1970 et 2012, à la fabrication de baromètres (Annexe volontaire 2). En 2013, dans le cadre
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Selon la carte disponible sur Carto Sante et le plan des SUP, le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet est concerné par la Servitude d'Utilité Publique (SUP) traitant de la protection de l'Hotel de Ville classé comme Monument Historique. Les Servitudes d'Utilités Publiques liées aux périmètres de Monuments Historiques sont d'un rayon de 500 mètres autour de ces Monuments Historiques. Le projet est situé dans le rayon de 500 mètres autour de l'Hotel de Ville. Le projet sera soumis à

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche se situe a environ 10 km au Nord du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet est concerne par la Servitude d'Utilite Publique (SUP) traitant de la protection de l'Hotel de Ville classes comme Monuments Historiques. Les Servitudes d'Utilite Publique liees aux perimetres de Monuments Historiques sont d'un rayon de 500 metres autour de ces Monuments Historiques. Le projet est situe dans le rayon de 500 metres autour de l'Hotel de Ville.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les installations seront alimentees par l'intermediaire des reseaux de distribution public et se limiteront a un usage d'eau sanitaire. Pour estimation, la societe consommera environ 600 m3 d'eau par an.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraine n'est prevu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	n/a
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	n/a
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	n/a

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pour la gestion de ses eaux usées sanitaires, le site se raccordera au réseau d'assainissement communal.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet consiste en l'aménagement sur un site existant d'un magasin FRESH (groupe PROSOL) avec des places de parking végétalisées. Le site est actuellement occupé par un bâtiment abritant un commerce spécialisé dans la vente de fruits et légumes. La parcelle du terrain est donc majoritairement artificialisée à l'heure actuelle et ne présente donc aucun enjeu écologique. Le projet est donc en phase avec les objectifs du législateur.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à environ 10 km au Nord du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un espace déjà artificialisé. Le projet est en phase avec l'objectif poursuivi par le législateur en matière de « recyclage maîtrisé d'anciens sites industriels » et de « non-artificialisation des sols ».
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le terrain du projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Morteau est couverte par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Doubs Amont dans le département du Doubs (Annexe volontaire 1). La partie Sud du projet se situe en « zone de recommandations ». L'arrêté n°25-2016-06-01-007 porte approbation du plan de prévention des risques d'inondation du Doubs Amont dans le département du Doubs en date du 1er juin 2016. Le projet est en phase avec les objectifs du législateur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les installations n'engendreront pas de risque sanitaire en fonctionnement normal ou accidentel. En phase travaux, des risques sanitaires peuvent exister en cas d'exposition directe aux sols pollués / inhalation de
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet est concerné par la présence de pollution des sols (Hydrocarbures - HAP, Hydrocarbures Totaux - HCT et en Polychlorobiphényles - PCB). Toutefois, l'analyse des risques réalisée dans le diagnostic environnemental

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pour son activité, la société prévoit un flux d'environ 1 Poids-Lourds (PL) par jour pour les réceptions de marchandises. Les Poids Lourds pourront accéder au site par la route départementale D437 située à l'Est du site. Ce trajet d'environ 3 km comprend globalement des zones industrielles et des zones d'habitations. Les habitations situées à proximité du projet déjà proches de la route départementale ne seront pas impactées.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La société s'implantera dans un secteur industriel déjà source de nuisance sonore. Les habitations les plus proches sont situées à environ 30 m au Nord du projet. La circulation des véhicules, les opérations de chargement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La société s'implantera dans un secteur industriel déjà source de nuisance sonore. Les habitations les plus proches sont situées à environ 30 m au Nord du projet. La circulation des véhicules, les opérations de chargement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	n/a
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	n/a
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les installations et activités du site ne seront pas sources de vibrations notables.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	n/a
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'implante dans un secteur déjà exposé au phénomène de pollution lumineuse, les émissions lumineuses des installations seront induites par les éclairages de sécurité (dirigés vers le sol).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	n/a
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les effluents atmosphériques seront uniquement induits par les gaz de combustion des véhicules circulant sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets seront uniquement d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Toutes les eaux pluviales seront traitées conformément à la réglementation du PLU. D'après le règlement de la zone UA, l'infiltration sur la parcelle des eaux pluviales est à privilégier. Dans le cadre du projet, un bureau

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les rejets seront uniquement d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les installations induiront la production de déchets industriels banals (emballages plastiques, palettes usagées, cartons, etc...), des déchets de bureaux, des déchets assimilables à des déchets ménagers et des déchets de maintenance. Les activités seront également à l'origine de production de déchets organiques d'origine animale et végétale. Ces types de déchets sont considérés comme des biodéchets alimentaires (déchets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet s'implante sur un espace déjà artificialisé. Le projet est en phase avec l'objectif poursuivi par le législateur en matière de « recyclage maîtrisé d'anciens sites industriels » et de « non-artificialisation des sols ». Par ailleurs, le projet est concerné par la Servitude d'Utilité Publique (SUP) traitant de la protection de l'Hôtel de Ville classé comme Monument Historique. Les Servitudes d'Utilité Publique liées aux périmètres de
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un espace déjà artificialisé. Le projet est en phase avec l'objectif poursuivi par le législateur en matière de « recyclage maîtrisé d'anciens sites industriels » et de « non-artificialisation des sols ».

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une consultation du site internet de la MRAE Bourgogne-Franche-Comté, section « avis rendus sur les projets » pour les années 2026, 2025 et 2024 a été réalisée et a ciblé les projets présents dans un rayon de 1 km autour du site à l'étude. Aucun projet n'a été identifié dans un rayon d'1 km.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un diagnostic environnemental du terrain du projet a été effectué par la société DEKRA (Annexe volontaire 2). D'après les informations disponibles, le bâtiment a historiquement été dédié à la fabrication de baromètres. Les analyses de sol ont mis en évidence plusieurs zones de pollution en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), en Hydrocarbures Totaux (HCT) et en Polychlorobiphényles (PCB) au sein de l'ancienne aire de lavage. La société DEKRA a recommandé, compte tenu des observations de terrain au droit de l'ancienne aire de lavage et afin d'éviter l'infiltration de polluants plus en profondeur dans les sols via l'infiltration des eaux météoriques, la refecton et le maintien d'une couverture de type enrobe au droit de cette zone. Le projet respectera les recommandations proposées pour éviter des incidences sur

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est situé en zone UA du PLU de la commune de MORTEAU dont la dernière procédure a été approuvée le 05/04/2019. La zone UA comporte des linéaires commerciaux destinés à préserver la vocation commerciale et d'activités de service en rez-de-chaussée. Le projet est un projet de recyclage maîtrisé d'un ancien site en phase avec les objectifs de « non-artificialisation des sols ». En ce sens, le projet constitue en lui-même une mesure d'évitement. De plus, le projet prévoit les mesures de réduction suivantes : La mise en place d'espaces perméables sur l'ensemble du site pour minimiser l'imperméabilisation des sols ; La prise en compte des prescriptions du PPRI ; La gestion et la valorisation des déchets issus des travaux et de l'exploitation par des filières agréées ; La mise en œuvre de mesures de gestion des sols en phase travaux, conformément aux préconisations des études environnementales réalisées ; La plantation d'arbres sur l'ensemble du site permettant d'assurer un ombrage naturel sur le parking. De par l'absence de rejets aqueux et atmosphériques, la zone d'influence du projet se limitera à ses limites et aux alentours immédiats.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentes, il apparaît que les impacts potentiels sur l'environnement du projet ont été pris en compte et encadrés de manière appropriée. C'est pourquoi nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BEYDON

Prénom Lea

Qualité du signataire Charge d'affaires Risques Industriels et Environnement

À Feyzin

Fait le 30-09-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)